



Pv inspection du travail partie civile

Par **benoit59**, le **29/11/2008 à 18:52**

Bonjour à tous,
J'expose ma situation.
Suite à la vente en juillet 2006 de la société (X) à la société (Y).
je travaillais dans la société (X) et étant salarié protégé, (nous sommes 24 salariés protégés en tout), ma société a demandé à l'inspection du travail l'autorisation du transfert de mon contrat et des autres IRP.
L'inspection refuse le transfert des irp.
Appel de mon employeur auprès du Ministère du travail.
Réponse du ministère : refus du travail des 24 salariés protégés.
Appel de ma société au tribunal administratif : en cours de jugement.
Je travaille actuellement dans la société (Y) grâce à un contrat de détachement renouvelé tous les 6 mois.
La société (X) possède plusieurs entrepôts à niveau national.
voilà brièvement l'historique de ma situation.
Par contre, lors des dernières élections, ma société (X), ne nous a pas permis de nous représenter sur une liste, ni de voter. nous n'avons pas été prévenu, donc pas pu dénoncer les élections.
Des courriers ont été échangés entre les IRP et l'inspection du travail dans le but de dresser un PV à ma société (X).
J'ai reçu un courrier de l'inspection du travail me disant que le PV a été enregistré par le parquet de Lille.
Je peux si je le souhaite, informer le procureur de la République de me porter partie civile en me rapprochant du greffe correctionnel du TGI de Lille.
Je ne connais pas le contenu du PV, mais je pense qu'il doit y avoir un paragraphe concernant les élections.
Mon entreprise (X) sera sanctionnée financièrement ???
est-ce que je pourrais réclamer un préjudice pour le fait de ne pas avoir pu voter ???
excusez-moi de la longueur du message par avance merci